



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COUR D'APPEL DE PARIS  
PARQUET GÉNÉRAL**  
*Cabinet de la procureure générale*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 3 juin 2020

### **LA COUR D'APPEL DE PARIS ORDONNE LA REMISE DE FÉLICIEN KABUGA AU MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX**

La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a ordonné ce jour, conformément aux réquisitions du parquet général, le transfèrement de Félicien KABUGA au Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI).

La cour a également rejeté la question prioritaire de constitutionnalité déposée par la défense de Félicien KABUGA et soutenue lors de l'audience publique du 27 mai 2020.

Félicien KABUGA, né en 1935 au Rwanda, a été arrêté le 16 mai 2020 à Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine) par les gendarmes de l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité sur le fondement d'un mandat d'arrêt émis par le MTPI qui l'accuse de génocide et de crimes contre l'humanité commis au Rwanda en 1994. Depuis son interpellation, il est incarcéré au centre pénitentiaire de Paris La Santé.

La procédure applicable en France est issue de la loi du 22 mai 1996 qui transpose en droit français les dispositions de la résolution 955 du Conseil de sécurité des Nations unies instituant le Tribunal pénal international pour le Rwanda et dont le MTPI est la structure en charge d'achever les travaux.

La décision rendue ce jour peut faire l'objet dans les 10 jours d'un recours sous la forme d'un pourvoi en cassation. Selon la loi applicable à la procédure, la chambre criminelle de la Cour de cassation doit alors statuer dans un délai de deux mois après réception du dossier. À compter du jour où la décision de transfèrement est devenue définitive, la remise de la personne recherchée doit être effective dans le délai d'un mois selon cette même loi.

#### **Contact presse**

Pierre Reynaud, magistrat chargé de la communication  
[presse.ca-paris@justice.fr](mailto:presse.ca-paris@justice.fr)  
+33 (0) 6 20 34 20 71